

CONTACTS

**DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

www.auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr
SIÈGE : 245 rue Garibaldi - 69422 LYON cedex 03
Tél. : 04 78 60 40 40

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DÉLÉGUÉE DU RHÔNE

www.rhone.gouv.fr
33 rue Moncey 69421 LYON cedex 03
Tél. : 04 78 60 40 40

SITE CLERMONT-FERRAND

Cité administrative, 2 rue Pélissier
63034 CLERMONT-FERRAND cedex 1
Tél. : 04 73 14 76 00

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE DE L'AIN**

www.ain.gouv.fr
9, rue de la Grenouillère - CS 60425
01012 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 32 55 00

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE DE L'ALLIER**

www.allier.gouv.fr
Rue Aristide Briand - BP 42
03402 YZEURE
Tél. : 04 70 48 35 00

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE L'ARDÈCHE**

www.ardeche.pref.gouv.fr
7 boulevard du Lycée - BP 730
07007 PRIVAS Cedex
Tél. : 04 75 66 53 00

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU CANTAL**

www.cantal.gouv.fr
BP739 - 15007 AURILLAC Cedex
Tél. : 04 63 27 32 00

CORRESPONDANCE DE DIPLÔMES

Niveau V : CAP ou BEP
Niveau IV : Baccalauréat général, technologique
ou professionnel
Niveau III : Bac + 2 (DUT, BTS, DEUG)
Niveaux II : Bac + 3 et Bac + 4 (licence, maîtrise,
master 1).

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE DE LA DRÔME**

www.drome.gouv.fr
33 avenue de Romans - 26000 VALENCE
Tél. : 04 26 52 22 80

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE DE L'ISÈRE**

www.isere.gouv.fr
Cité administrative - 1 rue Joseph Chanrion
Bâtiment 2 - 38000 GRENOBLE
Tél. : 04 57 38 65 38

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE DE LA LOIRE**

www.loire.gouv.fr
10 rue Claudius Buard - CS 50381
42050 SAINT-ETIENNE Cedex 2
Tél. : 04 77 49 63 63

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE LA HAUTE-LOIRE**

www.haute-loire.gouv.fr
3 chemin du Fieu - CS 40 348
43009 LE PUY-EN-VELAY cedex
Tél. : 04 71 05 32 30

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU PUY-DE-DÔME**

www.puy-de-dome.gouv.fr
Cité administrative - 2 rue Pélissier - CS 40159
63034 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
Tél. : 04 73 14 76 00

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE SAVOIE**

www.savoie.gouv.fr
321 chemin des Moulins - BP 91113
73011 CHAMBERY Cedex
Tél. : 04 79 33 15 18

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE DE HAUTE-SAVOIE**

www.haute-savoie.gouv.fr
Cité administrative - 7 rue Dupanloup
74040 ANNECY Cedex
Tél. : 04 50 88 41 40



Graphisme : vox linéa - 06/2017 - crédit photo : @www.forclia.com

- > **Une bonne insertion** sur le marché de l'emploi.
- > **Une variété de métiers :** animateur, éducateur sportif, entraîneur, coordonnateur, responsable de service, directeur de structure.
- > **La possibilité d'intervenir auprès de publics diversifiés :** jeunes, adolescents, adultes, seniors.
- > **Des niveaux de responsabilité différents.**
- > **Des formations professionnalisantes basées sur l'alternance :** équilibre entre centre de formation et entreprise d'accueil (associations, collectivités...).

DIRECTION RÉGIONALE
ET DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE
LA COHÉSION SOCIALE



JE VEUX
ACCOMPAGNER

BAPAAAT

Le BAPAAAT représente le premier niveau de qualification pour l'animation et l'encadrement des activités sportives et socio-culturelles. Dans le domaine sportif, les prérogatives de l'assistant animateur sont limitées.

Le BAPAAAT est délivré :

- > Soit dans l'option loisirs « du jeune et de l'enfant ».
- > Soit dans l'option loisirs « tout public » dans les structures d'accueil collectif.
- > Soit dans l'option loisirs « de pleine nature ».

CONDITIONS D'ACCÈS

- > Être âgé de 16 ans minimum.
- > Pas de condition préalable de diplôme mais avoir un bon niveau de pratique.
- > Être admis, après sélection, dans un centre de formation.

FORMATION

Elle se déroule en alternance entre le centre de formation et l'entreprise. Elle comprend entre 1500 et 2000 heures d'enseignements individualisés théoriques et pratiques. La formation propose des supports techniques dans le secteur du sport et le secteur socioculturel.

OBTENTION

- > Être titulaire du PSC1.
- > Avoir réussi des épreuves de mise en situation professionnelle.
- > Avoir réussi une épreuve de soutenance de rapport.

**DIPLÔME
BAPAAAT
NIVEAU V**

Brevet d'Aptitude Professionnelle
d'Assistant Animateur Technicien

JE VEUX
ANIMER / INITIER

BP JEPS

Le diplôme confère à son titulaire le droit d'animer et d'encadrer les activités sportives et socio-culturelles en pleine autonomie.

Le BP JEPS est délivré :

- > Soit dans la spécialité « animateur ».
 - > Soit dans la spécialité « éducateur sportif ».
- Il existe plusieurs mentions dans chacune de ces spécialités.

CONDITIONS D'ACCÈS

- > Attestation de participation à la Journée Défense Citoyenneté pour les moins de 25 ans.
- > Certificat médical d'aptitude.
- > Être titulaire du PSC niveau 1 (Prévention et secours Civique).
- > Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation.

FORMATION

- > 2 unités capitalisables transversales.
- > 2 unités capitalisables concernant la spécialité et la mention.
- > En alternance entre un organisme de formation et une entreprise d'accueil.

OBTENTION

- > Chacune des 4 unités capitalisables fait l'objet d'une évaluation certificative.

**DIPLÔME
BP JEPS
NIVEAU IV**

Brevet Professionnel de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et du Sport

JE VEUX
COORDONNER

DE JEPS

Le titulaire du DE JEPS est un entraîneur, un coordonnateur, un formateur. Il peut être responsable de secteur, coordonnateur de projet, entraîneur sportif.

Le DE JEPS est délivré :

- > Soit dans la spécialité "animation socioéducative ou culturelle".
 - > Soit dans la spécialité "perfectionnement sportif".
- Il existe plusieurs mentions dans chacune de ces spécialités.

CONDITIONS D'ACCÈS

- > Attestation de participation à la Journée Défense Citoyenneté pour les moins de 25 ans.
- > Certificat médical d'aptitude.
- > Être titulaire du PSC niveau 1 (Prévention et secours Civique).
- > Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation.

FORMATION

- > 2 unités capitalisables transversales.
- > 2 unités capitalisables concernant la spécialité et la mention.
- > En alternance entre un organisme de formation et une entreprise d'accueil.

OBTENTION

- > Chacune des 4 unités capitalisables fait l'objet d'une évaluation certificative.

**DIPLÔME
DE JEPS
NIVEAU III**

Diplôme d'Etat de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et du Sport

JE VEUX
DIRIGER

DES JEPS

Le titulaire du DES JEPS est un directeur de structure, un chef de projet ou un entraîneur de haut niveau. Il peut diriger un service ou une structure, un club sportif, une base de plein air, une MJC, un centre socio-culturel... Il peut également entraîner individuellement un athlète ou une équipe.

Le DES JEPS est délivré :

- > Soit dans la spécialité "animation socioéducative ou culturelle".
- > Soit dans la spécialité "performance sportive" (plusieurs mentions).

CONDITIONS D'ACCÈS

- > Attestation de participation à la Journée Défense Citoyenneté pour les moins de 25 ans.
- > Certificat médical d'aptitude.
- > Être titulaire du PSC niveau 1 (Prévention et secours Civique).
- > Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation.

FORMATION

- > 2 unités capitalisables transversales.
- > 2 unités capitalisables concernant la spécialité et la mention.
- > En alternance entre un organisme de formation et une entreprise d'accueil.

OBTENTION

- > Chacune des 4 unités capitalisables fait l'objet d'une évaluation certificative.

**DIPLÔME
DES JEPS
NIVEAU II**

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et du Sport